



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 17 juin 2017, à 9 h30 au 349 chemin Val-des-Lacs, à laquelle étaient présents monsieur Jean François Delisle, maire, les conseillers Charles Auguste Côté, Jean-Philippe Martin, Sylvain Gauthier et Jacques Hebert, étaient absents les conseillers Nicola Ranieri et Marc Gravel. La secrétaire-trésorière, madame Stéphanie Russell.

1. Administration

1.3 Règlements municipaux

1.3.2 Règlement 388-05 - licence pour chenil

182-06-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs à la possibilité de modifier par simple résolution l'article 11.1 du règlement 388-05 sur les animaux;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications de l'article 11.1 *Coûts des licences* du règlement sur les animaux numéro 388-05 comme suit :

-Chat	Gratuit
-Chien	20,00 \$
-Licence temporaire	5,00 \$
-Chien guide	Gratuit
-Chien à usage commercial ou chenil plus de 3 chiens	Achat minimum de 3 licences soit un coût maximum de 60,00 \$

Ces coûts peuvent être modifiés par simple résolution du conseil

Certifiée conforme
Le 21 juin 2017

Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière / directrice générale